



# REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

## BRÈVES ÉCONOMIQUES D'ITALIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

27 janvier 2023



### Sommaire

#### Actualité économique

**Environnement macro-économique :** Adoption du budget pour 2023 / Tendances démographiques / Économie souterraine et fraude fiscale / Conjoncture économique / Valeur ajoutée de l'industrie italienne en hausse de 11,5% en 2021

**Politique européennes :** L'Italie a réalisé les objectifs du PNRR pour le second semestre 2022

#### Actualité financière

Riccardo Barbieri Hermitte, nouveau directeur général du Trésor / Dette italienne : légère détente sur les taux en janvier 2023 / Moyens de paiement / Italie candidate pour accueillir le siège de l'autorité européenne anti-blanchiment / Crypto-actifs, en attendant MICA / Plan stratégique pour la période 2023-2025 de la Banque d'Italie

**Fusions et acquisitions :** Le marché italien des fusions et acquisitions montre un fort degré de résilience en 2022

**Assurance-crédit : Caution Énergie PME,** le produit lancé par SACE pour résoudre le problème des factures énergétiques élevées

#### Administration

Les capacités administratives se renforcent

#### Santé

Sous-investissement du système national de santé

#### Tourisme :

Malgré la forte reprise en 2022, le tourisme ne retrouve pas ses niveaux pré-Covid / Impact du climat sur le tourisme d'hiver des Apennins / Nouveau fonds de CDP Venture Capital pour les startups et PME touristiques

#### Numérique :

La diffusion du commerce en ligne

#### Agriculture

Un plan stratégique national pour l'agriculture

#### LE CHIFFRE À RETENIR

0,6%

La croissance du PIB en 2023.

# Actualité économique

## Environnement macro-économique

### Adoption de la loi de finances pour 2023

La [première loi de finances](#) du gouvernement de Mme Meloni a été adoptée le 29 décembre à l'issue d'un vote de confiance. Le budget de 1 183 Md€, prévoit des mesures nouvelles pour 35 Md€. Elles sont fléchées prioritairement vers la reconduction des soutiens aux ménages et aux entreprises pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie (21 Md€ dont 18 Md€ au 1<sup>er</sup> trimestre). La couverture est assurée par le recours au déficit pour 21 Md€, de moindres dépenses pour 7 Md€ et des recettes supplémentaires pour 7 Md€. Le supplément de croissance généré par cette *manovra* est estimé à +0,3 pt de PIB portant la prévision de croissance à +0,6% en 2023.

Le déficit se creuse à -4,5% en 2023 par rapport aux prévisions de printemps (-3,4%), et atteint 3% du PIB en 2025, grâce à l'amélioration du solde primaire qui redeviendrait excédentaire à partir de 2024. La dette s'élève à 144,6% du PIB en 2023 et 141,2% en 2025. Le montant du service de la dette (intérêt et remboursement de la dette) est de 391,8 Md€ (+44 Md€ par rapport à 2022) et passe à 416 Md€ en 2025. L'augmentation est surtout imputable à la charge des intérêts qui s'alourdit du fait de la hausse des taux et de la fin des programmes d'achats de titres souverains de la BCE. L'impasse budgétaire conduit l'Etat à maintenir un niveau élevé d'emprunt égal à 25% du PIB en 2023 (25% en 2022 et 31% en 2021). L'Italie devra émettre 511 Md€ de dette nouvelle en 2023 (+32 Md€ par rapport à 2022, -54 Md€ par rapport à 2021), puis 447 Md€ et 431 Md€ en 2025.

Les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises représentent 3,3% du PIB en 2022 et 1,2% du PIB en 2023 selon la Commission. Dans la continuité des interventions du gouvernement de M. Draghi, la majorité des mesures sont reconduites comme les crédits d'impôt aux sociétés, l'annulation des charges de système dans le secteur électrique et la réduction de celles dans le secteur du gaz, ou le chèque social

énergie pour les bas revenus. N'est pas reconduite la baisse des accises sur le carburant.

Parmi les mesures d'allègement de la fiscalité, figurent la *flat tax*, avec le relèvement du plafond du chiffre d'affaires des indépendants qui optent pour le régime forfaitaire. Le paquet social contient des aides aux ménages les plus démunis pour l'achat de biens de première nécessité et de soutien de la natalité avec le doublement du chèque famille par enfant jusqu'à 1 an.

Dans son [avis](#), la Commission estime crédibles les prévisions économiques et budgétaires et considère satisfaisante la trajectoire des finances publiques. La Commission salue la limitation de l'augmentation des dépenses courantes, de même que les financements publics dans la transition verte, énergétique et numérique. Mais elle a épinglé les mesures contraires aux engagements pris par l'Italie pour lutter contre l'évasion fiscale au titre du PNRR, en particulier la possibilité de refuser le paiement par carte de transactions inférieures à 60€. Cette dernière mesure a finalement été retirée. La Commission regrette le report de la réforme des retraites, celle du système fiscal, et l'amnistie des dettes fiscales de moins de 1 000€ antérieures à 2015.

### Tendance démographique

Le déclin démographique est engagé durablement sous l'effet d'un solde migratoire en baisse, d'une mortalité qui augmente et d'un nombre de naissances qui a atteint un plus bas historique en 2021. Selon [l'Istat](#), les naissances sont tombées à 385 000 (-31% par rapport au niveau de 2008), alors que la mortalité a augmenté à 701 300 en 2021 (+18,7% par rapport à 2008). Le solde migratoire a diminué de 544 000 en 2008 à 157 000 en 2021. L'Italie est sous les 60 millions d'habitants depuis 2020. D'ici 2070, l'Italie pourrait se dépeupler de 12 millions d'habitants et atteindre 47 millions d'habitants. L'Italie a perdu 206 000 d'habitants en 2021 par rapport à 2020 et 1,4 M d'habitants depuis 2015.

En 2022, l'Italie enregistre l'un des taux de fécondité le plus faible de l'UE (1,25 enfant par femme après 1,4 en 2010). L'Italie dépense proportionnellement plus que ses pairs de [l'OCDE](#) pour les retraites (15,7% du PIB contre 8% dans l'OCDE et 14% en France), alors que le vieillissement de la population pèsera sur la compétitivité et les finances publiques d'ici 2040.

## Économie souterraine et fraude fiscale

D'après la [note](#) d'actualisation au document d'économie et de finance relatif à l'évasion fiscale, l'économie souterraine est estimée à 183 Md€ en 2019, soit 10,2% du PIB. Ce montant est en baisse depuis 2016, où il s'élevait à 189 Md€.

Les recettes de l'Etat sont directement affectées par l'économie souterraine. Le ministère de l'économie et des finances chiffre la perte de ressources fiscales à 99 Md€ en 2019 – en recul de 9 Md€ par rapport à 2016. Ce montant est principalement imputable aux sommes non-recouvrées de l'impôt sur le revenu (37 Md€) et à la TVA (27 Md€).

L'Italie a fait de la réduction de la fraude fiscale une des priorités du PNRR. Les mécanismes de fractionnement et d'autoliquidation de la TVA, ainsi que la facturation électronique ont contribué à augmenter les montants recouverts (+13,7 Md€ en 2021). Le PNRR prévoit de réduire la fraude de 12 Md€ entre 2019 et 2024.

## Conjoncture économique

En novembre 2022, selon l'[Istat](#) l'indice de la production industrielle diminue de 0,3% par rapport à octobre, en raison notamment d'un net recul de la production d'énergie (-4,5%). Sur une base trimestrielle, la baisse de la production s'élève à -1,0%. Seuls les biens d'équipements connaissent une hausse marginale (+0,1%).

D'après les dernières estimations de l'[Istat](#), l'inflation en taux harmonisé (IPCH) s'élève à 12,3% en décembre 2022 en base annuelle et à 8,7% en moyenne. L'inflation a amorcé un ralentissement (-0,3 pp par rapport à novembre) qui s'explique notamment par une moindre augmentation des prix de l'énergie (+64,7% contre + 67,6% en novembre) et des biens alimentaires non-transformés (+9,5% contre +11,4% en novembre). L'IPCH en Italie est supérieur de 3 pp à la moyenne de l'UE.

Le [taux d'emploi](#) baisse à 60,3% (-0,1 pp) en novembre 2022, après deux mois de croissance, en raison de la diminution des emplois permanents. Le taux du chômage reste inchangé à 7,8%. Celui des jeunes baisse de 0,6 pp pour s'établir à 23%.

Sur les [11 premiers mois 2022](#), les exportations ont augmenté de 20,5% en valeur à 572,5 M€ (+0,3% en volume) par rapport à la même

période 2021. Elles sont soutenues notamment par les secteurs pharmaceutiques (+44,3,7%), les métaux et produits métalliques (+18,4%, les produits pétroliers raffinés (+85,4%). Les importations enregistrent une hausse plus rapide de 39,5% en valeur à 604 M€ (+1% en volume), tirée surtout par les produits énergétiques (+136%). L'Italie enregistre un déficit commercial de 32 Md€.

Pour le 2<sup>e</sup> mois consécutif, l'[indice de confiance des entreprises et des consommateurs](#) a connu une hausse (respectivement +1,3p et +4,4p), ce qui traduit un regain de confiance dans les perspectives économiques de l'Italie.

La valeur ajoutée de l'industrie en hausse de 11,5% en 2021. Dans le dix premières régions européennes par valeur ajoutée (VA) figurent trois régions italiennes: la Lombardie, la Vénétie et l'Emilie Romagne. Si on exclut pour des raisons fiscales l'Irlande, la Lombardie est la 1<sup>ère</sup> région au classement NUTS2 de l'UE, avec une VA de 80,4 Md€ en 2019 (Eurostat), devant les régions allemandes de Stuttgart et de l'Oberbayern. La Vénétie est 6<sup>e</sup> et l'Emilie Romagne 8<sup>e</sup>. Dans ce classement, se trouvent quatre régions allemandes, trois italiennes, deux françaises (Ile de France et Rhône Alpes) et une espagnole (Catalogne).

## Politique européennes

### L'Italie a réalisé les objectifs du PNRR pour le second semestre 2022

Le ministre des affaires européennes, R. Fitto, a annoncé que les 39 cibles et 16 objectifs que l'Italie devait réaliser avant le 31 décembre ont été satisfaits. Le plan comprenait 23 réformes (concurrence, administration fiscale, justice pénale et civile) et 32 mesures pour 26 investissements (transport, transition écologique et numérique). L'Italie a adressé son rapport à la Commission le 31 décembre dernier, avec la demande de versement de la 3<sup>e</sup> [tranche](#) des fonds européens de 21,8 Md€ (soit 19 Md€, nets de l'avance de 13% perçue en août 2021). Plus de la moitié des 55 objectifs ont été réalisés par 5 ministères : innovation technologique et transition numérique (10), transition écologique (9), infrastructures et mobilité durable (5), travail et politiques sociales (4) et économie et finances (4). L'Italie a pour l'instant reçu 44,8% (85,8 Md€) des ressources du PNRR.

## Actualités financières

### Riccardo Barbieri Hermitte, nouveau directeur général du Trésor

Né à Rome, élevé à Milan, âgé de 64 ans, francophone, le nouveau DG est diplômé en économie de la Bocconi en 1982 (thèse en économie internationale et organisation industrielle) et de la NYU en 1990 (doctorat en économie internationale, finance internationale, théorie des jeux, organisation industrielle et économétrie).

Une grande partie de sa carrière d'économiste s'est déroulée dans des banques américaines : JP Morgan de 1990 à 1995 (en qualité de vice-président et chef économiste pour l'Italie), Morgan Stanley de 1995 à 2006 (DG et chef économiste chargé des marchés émergents), Bank of America - Merrill Lynch de 2007 à 2009 (DG chargé de la recherche sur l'économie internationale, les taux mondiaux et les devises). En 2009, associé chez Algebris Investments à Londres, il est chargé de la macro-stratégie.

En 2011, il intègre le groupe financier japonais Mizuho comme chef économiste pour l'Europe au sein de la filiale Mizuho International à Londres. Appelé par Matteo Renzi, il rejoint en 2015 le ministère italien de l'économie et des finances au poste de chef économiste.

Le service dirigé par M. Barbieri est notamment chargé de coordonner et de rédiger les documents de politique économique et les prévisions macroéconomiques du gouvernement, ainsi que les rapports sur le bien-être équitable et durable.

### Dette italienne: légère détente sur les taux en janvier 2023

Alors que la BCE prévoit un resserrement monétaire avec de nouvelles hausses des taux directeurs prévus dans les mois à venir, on assiste paradoxalement à la baisse du taux de rendement des bons du trésor italien. Le taux décennal du Btp a diminué de 55 pb entre la fin de l'année 2022 et la mi-janvier 2023. Ce phénomène pourrait notamment s'expliquer par la détente des prix du gaz a baissé en raison de la

douceur de l'hiver conduisant les économistes à réduire les prévisions d'inflation pour 2023 (2,5% contre 4,5% prévus fin décembre dans la zone euro).

### Moyens de paiement

En décembre 2022, le gouvernement avait décidé d'introduire un seuil de 60 € en dessous duquel les commerçants peuvent refuser le paiement électronique. Sous la pression de la Commission, le gouvernement est revenu sur cette mesure en loi de finances. Une table ronde permanente a été mise en place afin d'évaluer les solutions qui permettent d'atténuer l'incidence des coûts des transactions électroniques compris entre 0 et 30 € pour les commerçants dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 400 000 €. Si aucun accord n'est trouvé, le gouvernement pourrait demander aux banques de reverser une contribution extraordinaire égale à 50% des bénéfices qu'elles tirent des commissions et des transactions qu'elles facturent aux commerçants jusqu'à 30 €.

### Italie candidate pour accueillir le siège de l'autorité européenne anti-blanchiment

Le ministre de l'économie et des finances, Giancarlo Giorgetti, a annoncé que l'Italie serait candidate pour accueillir le siège de la future autorité de lutte contre le blanchiment (AMLA) qui doit être constituée en 2023. L'Italie met en avant une compétence reconnue en matière de lutte contre le terrorisme, le blanchiment et le financement du terrorisme, et la criminalité organisée, et un système judiciaire et des autorités de supervision nationale de qualité. A contrario de l'Allemagne (siège de la BCE et de l'EIOPA) et de la France (siège de l'EBA et de l'ESMA), elle n'a pas sur son sol une grande autorité financière.

Six villes (Turin, Rome, Milan, Venise, Naples et Palerme) se sont déclarées. Milan met en avant la présence de Borsa italiana (Euronext) et des sièges des grands groupes financiers italiens, mais les candidatures de Turin et de Rome paraissent également solides.

### Crypto-actifs, en attendant MICA

La réglementation italienne des crypto-actifs est née avec la transposition des quatrième et cinquième directives anti-blanchiment, qui a notamment permis d'introduire en droit italien la

définition d'un actif virtuel. Ainsi, les crypto-actifs sont essentiellement appréhendés sous l'angle de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cependant, dans l'optique de l'entrée en application du règlement européen sur le marché des crypto-actifs dit MICA au printemps 2024 et de protection renforcée des consommateurs qui en découle, les autorités italiennes ont introduit en 2022 un cadre réglementaire spécifique qui régule les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN). Ces derniers sont désormais soumis à une obligation d'immatriculation et de communication des données relatives à leurs clients.

Le cadre réglementaire italien des crypto-actifs se développe progressivement. L'année 2022 a été une année charnière. Désormais 82 entités sont légalement immatriculées en Italie, et les autorités renforcent leurs contrôles. La perspective de l'entrée en vigueur du règlement européen MICA a contribué à identifier le sujet comme prioritaire tant au MEF, qu'à la Banque d'Italie et à la Consob qui ont constitué un groupe de travail dédié à l'entrée en vigueur du règlement.

### La Banque d'Italie publie son plan stratégique pour la période 2023-2025

Le 10 janvier 2023, la [Banque d'Italie](#) a dévoilé ses cinq objectifs stratégiques pour la période 2023-2025 :

1. agir pour un système financier stable et sûr, avec des actions centrées sur : la gestion des risques et la stabilité, le développement de la Fintech et l'évolution du marché des paiements, la lutte contre l'illégalité dans les secteurs financier, la cyber-résilience du système financier ;
2. renforcer l'engagement de la banque d'Italie en faveur de l'innovation économique et financière avec des projets visant à : contribuer activement à l'introduction éventuelle de l'euro numérique, promouvoir l'innovation dans les infrastructures de paiement, renforcer l'appui aux politiques économiques en Italie et en Europe, systématiser et renforcer la présence de la banque d'Italie sur le territoire ;

3. protéger les clients des services bancaires et financiers, en renforçant la supervision, développer l'éducation financière pour soutenir le public et renforcer la capacité de la banque d'Italie à communiquer avec le public et les autres parties prenantes ;

4. renforcer l'engagement de la Banque à relever le défi de la transition énergétique et environnementale en renforçant ses initiatives globales en matière de finance durable et de changement climatique et en réduisant l'empreinte environnementale de la Banque par la définition d'un objectif et d'un programme à long terme visant à ramener ses émissions nettes à zéro.

## Fusions et acquisitions

### Le [marché italien des fusions et acquisitions](#) montre un fort degré de résilience en 2022

En 2022, 1 184 transactions ont été conclues d'une valeur de plus de 80 Md€. En 2021, le nombre de transactions était de 1 214 pour 100 Md€ (dont 20 Md€ attribuables à la création de Stellantis), contre 52 Md€ en 2019 pour 1 085 transactions. Les opérateurs, notamment financiers, ont montré un fort intérêt pour les secteurs des infrastructures et des ressources énergétiques, conformément aux axes d'action du PNRR et aux besoins qui ont émergé du nouveau contexte géopolitique et économique.

**Dans le secteur du textile**, la consolidation de la chaîne de production se poursuit, en particulier pour les sociétés françaises (entrée de Chanel dans FashionArt - artisans de la maroquinerie, de Cristian Dior dans Artlab - spécialisé dans les impressions numériques et les finitions manuelles sur cuir, de FENDI (groupe LVMH) dans la fabrique de maille Matisse). **2022 a été une année particulièrement active pour les investisseurs étrangers** : 421 transactions ont été enregistrées (+15% par rapport à 2021) pour un montant d'environ 29 Md€, en hausse de 67% par rapport aux 17 Md€ de 2021. Parmi les transactions franco-italiennes, on peut citer la vente à Ardian et Crédit Agricole Assurance de 41% supplémentaire du capital de la Holding Daphne 3, qui contrôle 30,2% de Inwit Infrastrutture Wireless Italiana, opérateur dans le secteur des infrastructures de télécommunications mobiles, pour 1,3 Md€.

## Assurance-crédit

### La caution Energie PME, le produit lancé par SACE pour les factures énergétiques

Le groupe SACE, la société publique italienne d'assurance-crédit, accompagne plus de 30 000 petites et moyennes entreprises. Pour s'attaquer au problème des factures énergétiques élevées, le groupe a créé un produit numérique « [Cauzione Energia Pmi](#) », qui permet aux entreprises de payer leurs factures en plusieurs versements. Grâce à une série d'accords spécifiques signés avec plus de 70 fournisseurs d'énergie, dont Iren, Acea, A2A, Estra, Enel et Dolomiti Energia, tous les grands opérateurs du pays ont signé cet accord. Elle permet aux entreprises d'apporter aux fournisseurs une garantie de paiement d'un montant égal aux factures dont le paiement a été différé. Les PME, après avoir négocié avec leur fournisseur la structure du plan d'échelonnement d'une ou plusieurs factures de consommation d'énergie, peuvent en faire la demande directement sur le site [sace.it](#). Un simulateur, sur la base des données du bilan, donne une première indication en temps réel de l'acceptabilité de la demande et du coût de la garantie. SACE BT analysera la demande et, en cas de résultat positif du processus d'évaluation, délivrera en format numérique la garantie à présenter au fournisseur d'énergie.

## Administration

### Les effectifs en hausse en 2023

En 2023, 156 000 nouveaux agents devraient être recrutés pour remplacer les départs, auxquels viendront s'ajouter quelque 10 000 recrutements nouveaux prévus par la loi de finances 2023 et ceux des contractuels pour la mise en œuvre des projets du PNRR.

L'administration [fiscale](#) sera dotée de 3 900 postes, tandis que 3 150 iront au ministère des affaires étrangères, 1 000 à la police pénitentiaire, 800 au ministère de la justice et 300 au ministère de l'agriculture. Les concours sont désormais numérisés sur le portail unique [inPA](#) (la plateforme de l'emploi public) sans l'obligation d'être également publiés sur le journal officiel. Ce portail, qui rassemble à ce stade plus de 6 millions de profils professionnels, est également

utilisé par les forces armées, les collectivités locales, les autorités administratives indépendantes et la Banque d'Italie.

## Santé

### Sous-investissement du système national de santé

Selon le dernier du [Centre de recherche économique appliquée en santé, Crea Sanità](#), la dépense globale de santé en Italie sur la période 2000 - 2021 a augmenté en moyenne de 2,8 % par an, soit 50 % de moins par rapport aux autres pays européens. Pour s'aligner, l'Italie devrait investir au moins 50 Md€ dans la santé publique. La *ragioneria dello Stato* relève qu'en 2021, la dépense de santé s'est élevée à 163,6 Md€ : 75,6 % ont été financés sur ressources publiques (contre une moyenne européenne de 82,9 %), et le solde, soit 37 Md€, par les usagers. Le reste à charge des italiens représente 2,3 % du PIB, contre une moyenne européenne de 2 %, soit plus de 1 700 euros par ménage. Le rapport met en évidence une carence de moyens : près de 280 000 agents publics hospitaliers (médecins et infirmiers) seraient nécessaires, malgré les 40-80 000 professionnels identifiés pour la mise en place des projets du PNRR. Par ailleurs, l'Italie est peu attractive pour les professionnels de santé d'autres pays. Moins de 1 % des médecins et moins de 5 % des infirmiers viennent de l'étranger contre une moyenne européenne d'environ 10 %.

## Tourisme

### Malgré la forte reprise en 2022, le tourisme ne retrouve pas ses niveaux pré-Covid

Sur les neuf premiers mois 2022, le nombre des arrivées dans les structures d'hébergement a augmenté de 45,8 % et celui des nuitées de 39,9 % par rapport à la même période 2021. Malgré la hausse, le [tourisme](#) n'a pas encore retrouvé ses niveaux de 2019, les niveaux étant à -17,6 % en arrivées et -10,3 % en nuitées. Les flux touristiques d'étrangers ont enregistré une très forte hausse (+102,5 % en arrivées et +91 % en nuitées par rapport à 2021), supérieure aux flux touristiques des résidents (+16,8 % en arrivées et +11,7 % en nuitées).

Le nombre de nuitées dans les structures hôtelières enregistre une augmentation de 48,6% par rapport à la même période 2021 (-35M de nuitées sur la période jan-sept 2019), et celui dans les structures extra-hôtelières augmente de 28,7%. Le total des nuitées retrouve presque le niveau de 2019 (136 M de nuitées contre 139 M).

La reprise des flux touristiques est notamment tirée par les courts séjours (1-3 nuits) qui sont en hausse de 46,7% par rapport à 2021. En ce qui concerne les voyages de travail (1,8 M de voyages), la reprise du tourisme d'affaires est légèrement supérieure à celle de la participation aux salons et congrès (+14,4% contre +13,5%). Si, cette tendance se confirme également au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le nombre total de nuitées globales pourrait atteindre 420 M, contre les 437 M de enregistrées en 2019.

### Impact du climat sur le tourisme d'hiver des Apennins

Le tourisme d'hiver dans les Apennins (soit 9 régions et 160 communes) représente environ 2 Md€ de chiffre d'affaires, 65 000 emplois, 14 000 structures d'hébergement et commerces, et presque 6 M de nuitées. Les températures enregistrées en décembre 2022 et janvier 2023 n'ont pas permis d'ouvrir les stations de ski. En Toscane, en Émilie-Romagne et dans le Latium, les Marches et les Abruzzes, les remontées mécaniques ont été contraintes de fermer faute de neige et le redou a bloqué le recours à la neige artificielle. Les professionnels de ces 5 régions estiment la perte de chiffre d'affaires à au moins 50 M€, montant qui pourrait tripler si on prend en compte les activités indirectes liées à la montagne. Les régions affectées ont demandé un soutien au gouvernement quia demandé aux collectivités de quantifier les pertes. Parmi les possibles mesures, figurent la réallocation de fonds Covid non-utilisés, les amortisseurs sociaux (chômage partiel), la réduction de la taxe foncière.

### Nouveau fonds de CDP Venture Capital pour les startups et PME touristiques

CDP Venture Capital annonce la création d'[Argo](#), le programme d'accélération pour les startups et PME innovantes développant des services pour le tourisme, réalisé en collaboration avec le ministère du tourisme. Avec un fonds global de

4,5 M€, Argo a l'objectif d'identifier les startups *traveltech* les plus prometteuses qui développent des produits ou des services innovants, notamment dans le tourisme d'affaires, culturel et religieux, des expériences de plein air et de gastronomie. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Réseau national des accélérateurs CDP destiné au développement des startups spécialisées à haut potentiel de croissance.

## Numérique

### La diffusion du commerce en ligne

En 2022, 55,3% de la population italienne (24 millions de personnes) a réalisé des [achats en ligne](#) (biens et services), soit + 7% par rapport à 2021. La diffusion du commerce électronique varie selon l'âge, le genre et le territoire : elle est plus répandue dans la tranche d'âge 16-44 ans, chez les hommes et au Nord de l'Italie. En termes de catégories produits, les achats électroniques les plus fréquents concernent l'habillements (y compris les chaussures et les accessoires), les articles ménagers, les films et les produits agroalimentaires. Malgré l'augmentation du nombre de consommateurs en ligne, le taux de recours à l'e-commerce est en Italie de près de 20 points en dessous de la moyenne UE27 (37,3% contre 56,1% au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). Une explication réside dans un niveau de compétences numériques des consommateurs italiens (entre 16 et-74 ans) encore inférieur à celui des Européens (45,6% contre 53,9%)

En 2021, le nombre d'entreprises qui vendent en ligne reste faible. On compte 18,3% des entreprises d'au moins 10 salariés en Italie, contre une moyenne européenne de 22,8% et celles de 10-49 salariés représentent 16,7% (contre 20,8%). Parmi les grandes entreprises, environ une sur deux a réalisé des ventes en ligne (46,7%, contre 44,1%).

## Agriculture

### Un plan stratégique pour l'agriculture

Le 2 décembre 2022, le plan stratégique national 2023-2027 pour la mise en œuvre de la politique

agricole commune (PSN) de l'Italie a été approuvé par la Commission européenne.

Le PSN italien doit répondre aux objectifs de compétitivité, de durabilité environnementale, d'équilibre territorial et de qualité alimentaire, en synergie avec d'autres politiques qui ne sont pas strictement agricoles, comme le PNRR et les politiques de cohésion. Pour la première fois, tous les instruments qui peuvent être financés par les deux principaux Fonds européens qui touchent le secteur primaire, le FEAGA (1<sup>er</sup> pilier) et le FEADER (2<sup>d</sup> pilier), sont inclus dans un seul document de programmation commun au niveau national, décrivant une stratégie nationale pour le secteur agricole, agroalimentaire et forestier. Pour son élaboration, ce document a été élaboré après un long travail de concertation avec les Régions et Provinces autonomes, compétentes en matière agricole.

Dans l'ensemble, le plan prévoit 173 interventions, entre le 1<sup>er</sup> pilier et le 2<sup>d</sup> pilier, et des ressources financières totalisant près de 37 Md€ pour la période 2023-2027.

Les ambitions affichées par le PSN sont l'équité, la durabilité environnementale et sociale et l'innovation.

S'agissant de l'équité, le PSN vise à faire converger de manière progressive le montant des aides directes versées par ha entre agriculteurs vers un montant moyen national, afin de gommer les disparités historiques entre régions.

Pour relever les défis climatiques et environnementaux, le PSN se concentre sur la transition verte des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la sylviculture. Environ 10,7 Md€ sont affectés aux actions en faveur du climat et de l'environnement. Dans cette optique, l'Italie a mis en place 35 régimes volontaires pour indemniser les agriculteurs qui décident d'adhérer à des pratiques agro-écologiques. Il s'agit notamment de la réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides, des

techniques agricoles qui préservent la biodiversité et des pratiques de conservation des sols, du bien-être animal. Une enveloppe de plus de 2 Md€ sera consacrée à l'agriculture biologique. 500 M€ seront destinés à des interventions en faveur d'une sylviculture durable.

En matière de durabilité sociale, et en synergie avec d'autres fonds européens et nationaux, le PSN propose un ensemble d'interventions visant à fournir des outils pour soutenir l'entrepreneuriat, non seulement dans l'agriculture mais aussi dans d'autres secteurs de l'économie rurale.

Le PSN soutient également les initiatives visant à donner accès aux services essentiels aux salariés agricoles, notamment aux travailleurs saisonniers, afin aussi de faciliter la lutte contre le travail illégal. L'Italie, en effet, sera parmi les premiers États membres à mettre en œuvre, dès 2023, la nouvelle "conditionnalité sociale", un système qui vise à améliorer les conditions de travail dans l'agriculture européenne.

Le PSN prévoit aussi de renforcer les politiques en faveur des jeunes agriculteurs. À cet égard, le plan mobilisera 1,1 Md€ pour attirer de nouveaux agriculteurs dans le secteur.

Enfin, le PSN accorde une attention aux transferts de compétences, ainsi qu'à l'innovation et à la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, dans le but d'aider les entreprises agricoles et forestières à adopter des techniques de production plus durables et innovantes et à introduire de nouvelles technologies, pour un montant de 423 M€.



Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et l développement durable : « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome  
Directeur de la publication : Frédéric KAPLAN  
Revu par : Laura TORREBRUNO  
Rédacteurs : Pierre FARINEAU, Mickaël BOUNAKHLA, Federica MERCANTI,  
Capucine LOUIS, Timothée CARDON, Jean Pascal FAYOLLE  
Pour s'abonner : [federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr](mailto:federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr)

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome

Clause de non-responsabilité : le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité